

SEANCE du 28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Honorine du Fay, sous la Présidence de Colette LEGOUPIL, Maire (convocations du 24 mars 2017)

Étaient présents : Fabienne BEAULIEU, Pierre BEUST, Stéphane DELEARDE, Nelly EL RHAZ, Françoise GOSSET, Delphine LANDEMAINE, Christian LEREVEREND, Alain MAUGER, Guy THOBIE, Alexandra TSAGOURIA

Absents excusés : Françoise HOUDAN ayant donné pouvoir à Colette LEGOUPIL, Nathalie OUTIN ayant donné pouvoir à Nelly El RHAZ, Stéphane NICAISE ayant donné pouvoir à Guy THOBIE

Absent non excusé : Sébastien PERIDON

Nbre de conseillers en exercice : 15

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 14

Secrétaire de séance : Alexandra TSAGOURIA

2017/CR3-27 : TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Au regard du bilan financier de l'année 2016, Mme le Maire propose une augmentation de 2 %.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité, **de fixer les tarifs suivants pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 comme suit :**

GRANDE SALLE	TARIFS LOCATION SALLE DE LA SALLE POLYVALENTE du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
Du Lundi au Vendredi (1 jour ou 1 repas) Forfait eau et OM compris	219 €	469 €
Week-end (samedi matin au lundi matin) Forfait eau et OM compris	368 €	837 €
Vendredi AM samedi dimanche Forfait eau et OM compris	436 €	983 €
Jour supplémentaire au Week-end Forfait eau et OM compris	135 €	292 €

PETITE SALLE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Semaine (du lundi au vendredi selon disponibilités) Forfait eau et OM compris	67 € par jour	129 € par jour
Week-end en complément de la grande salle Forfait eau et OM compris	67 €	129 €


FORFAIT MENAGE	200 €
-----------------------	-------

Exemples : 1) un habitant de la commune veut louer la salle le vendredi toute la journée avec le week-end suivant : le tarif de location sera de 135 € + 368 €, soit 503 €.

2) cas d'un jour férié : ex : 31 décembre : la location comprend la veille (31/12) et le jour férié (01/01), le montant applicable est celui du tarif week-end.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,


Colette LEGOUPIE



PREFECTURE DU CALVADOS
- 3 AVR. 2017
COURRIER